



education.gouv.fr

[Accueil](#) > [Toute l'actualité](#)

Toute l'actualité

Publication par le Conseil supérieur des programmes d'un projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Communiqué de presse - Benoît Hamon - 10/06/2014

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit permettre de construire la culture commune que vont acquérir les élèves tout au long de leur scolarité obligatoire. Il entrera en vigueur avec les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège à la rentrée 2016.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit permettre de construire la culture commune que vont acquérir les élèves tout au long de leur scolarité obligatoire.

La société exige certes des connaissances scolaires, mais également des compétences multiples pour penser et communiquer, apprendre à apprendre, observer et comprendre le monde.

L'école obligatoire ne peut pas seulement apprendre aux élèves à lire, écrire et compter. Elle doit leur transmettre les outils pour devenir des citoyens éclairés, poursuivre des études et se construire un avenir personnel et professionnel.

Suite à la commande ministérielle passée en octobre 2013, le Conseil supérieur des programmes (CSP) a publié ce jour son projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche organisera en septembre et octobre 2014 une large consultation des équipes pédagogiques et éducatives sur ce projet, dont les modalités seront précisées ultérieurement. Les éléments de ce socle commun et les modalités de son acquisition progressive seront fixés par décret d'ici la fin de l'année.

Le CSP a été conçu pour que les programmes soient élaborés par une instance impartiale (composée de trois députés, trois sénateurs, deux membres du Conseil économique, social et environnemental et 10 personnalités qualifiées). Ce travail a été réalisé dans un consensus large, grâce à la concertation réalisée par le CSP, qui a permis le vote du projet de socle à l'unanimité de ses membres, et dans un calendrier révisé à la demande du CSP pour permettre un travail de qualité. Ce travail doit se poursuivre dans cet esprit même s'il est normal que des points de discussion et de divergence existent sur certains sujets.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture entrera en vigueur avec les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège à la rentrée 2016.

EN SAVOIR PLUS

Page à consulter

Le Conseil supérieur des programmes

- Les missions du Conseil supérieur des programmes
- La composition du Conseil supérieur des programmes
- Les membres du Conseil supérieur des programmes
- La lettre de mission du ministre au Conseil supérieur des programmes
- Etc.

► [Le Conseil supérieur des programmes](#)

Mise à jour : juin 2014